



Concours Santé

EAP · ÉCHELLE 11

COURS 08 · PILIER 1 · SOUVERAINETÉ

La Loi 10-22 — Agence Marocaine des Médicaments et des Produits de Santé (AMMPS)

Le régulateur national du médicament au service de la souveraineté pharmaceutique et vaccinale du Royaume.

Dahir 1-23-54

12 juillet 2023

BO n° 7213

Remplace la DMP

7 missions

Plan du cours

1. Contexte : la souveraineté pharmaceutique
2. Carte d'identité
3. Les 7 grandes missions
4. Gouvernance et calendrier budgétaire
5. Enjeux et impact
6. Structure de la loi et gouvernance détaillée
7. Fiche flash — à mémoriser

1 Contexte : la souveraineté pharmaceutique

La crise du COVID-19 a exposé la **dépendance** du Maroc aux importations de médicaments et de vaccins. La souveraineté pharmaceutique — produire, contrôler et sécuriser l'approvisionnement national — devient un objectif stratégique, inscrit à l'**objectif n°4** de la loi-cadre 06-22.

Point d'examen : l'AMMPS remplace la Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP) ; les personnels de la DMP sont transférés automatiquement. C'est un régulateur, distinct de l'industrie pharmaceutique.

2 Carte d'identité

RÉFÉRENCES OFFICIELLES

Intitulé : Loi n° **10-22** portant création de l'Agence Marocaine des Médicaments et des Produits de Santé.

Promulgation : Dahir n° **1-23-54** du 23 hija 1444 (**12 juillet 2023**) · BO n° **7213**.

Statut : établissement public à personnalité juridique et autonomie financière.

Siège : **Rabat** + représentations territoriales.

3 Les 7 grandes missions

Mission	Contenu
Enregistrement / AMM	autorisation de mise sur le marché des médicaments et produits de santé
Contrôle qualité	laboratoire national de contrôle des produits de santé
Vigilance	pharmacovigilance et matériovigilance (effets indésirables)
Inspection	inspection des établissements pharmaceutiques
Prix	régulation des prix des médicaments
Production locale	encouragement de la fabrication nationale et de la recherche
Conseil	expertise et conseil auprès des autorités de santé

PHARMACOVIGILANCE

Surveillance, évaluation et prévention des **effets indésirables** des médicaments après leur mise sur le marché. Son pendant pour les dispositifs médicaux est la **matériovigilance**.

4 Gouvernance et calendrier budgétaire

- Administrée par un **Conseil d'administration**.
- Le **Directeur** assiste au CA avec **voix consultative** et en est le **rapporteur**.
- **Calendrier** : arrêté des comptes avant le **30 juin** · vote du budget avant le **30 novembre**.

Repère budgétaire : **30 juin** (comptes) · **30 novembre** (budget) — identique à l'AMSD (loi 11-22).

5 Enjeux et impact

À travers l'AMMPS, le Maroc vise à :

- sécuriser l'**approvisionnement** national en médicaments et vaccins ;
- soutenir l'**industrie pharmaceutique locale** ;
- garantir la **qualité, la sécurité et la traçabilité** des produits ;
- maîtriser les **prix** pour améliorer l'accessibilité.

Textes d'application : délai de **6 mois**.

Sources officielles : Dahir 1-23-54 (BO n° 7213) sur **sgg.gov.ma** · Ministère de la Santé **sante.gov.ma**.

6 Structure de la loi et gouvernance détaillée

ORGANISATION

L'AMMPS est administrée par un **Conseil d'administration** présidé par l'autorité gouvernementale de la santé ; un **Directeur** assure la gestion (voix consultative + rapporteur au CA). Elle dispose d'un **laboratoire national de contrôle** des médicaments et produits de santé.

De la DMP à l'AMMPS

Avant	Avec la loi 10-22
Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP), simple direction ministérielle	Agence autonome à personnalité juridique et autonomie financière
Personnels de la DMP	transférés automatiquement à l'AMMPS

Enjeu concret : pendant la pandémie, la lenteur d'homologation et la dépendance aux importations ont pesé. Une agence dédiée accélère l'**AMM**, sécurise les stocks et soutient la production locale de vaccins.

7 Fiche flash — à mémoriser

L'essentiel en 60 secondes

- **10-22** = AMMPS · Dahir **1-23-54** (12/07/2023, BO 7213) · siège **Rabat** · remplace la **DMP**.
- **Mission** : souveraineté pharmaceutique et vaccinale · **7 fonctions** (AMM, contrôle, vigilance, inspection, prix, production, conseil).
- **Budget** : comptes avant **30 juin** · budget avant **30 novembre**.
- Directeur = voix consultative + rapporteur · textes d'application sous 6 mois.